

MÉTHODE DE CALCUL DU COEFFICIENT PRÉVU AU PARAGRAPHE 2° DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 261.5 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

Glossaire

Coefficient : le coefficient prévu au paragraphe 2° du premier alinéa 261.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, calculé pour l'exercice financier concerné.

M : la moyenne, pondérée en fonction de la proportion de la richesse foncière uniformisée, exprimée en pourcentage [*% richesse*] de chacune des municipalités liées, des ratios du taux moyen des charges fiscales totales *non résidentielles* (taux par tranche de 100 \$ d'évaluation) sur le taux moyen des charges fiscales totales *résidentielles* (taux par tranche de 100 \$ d'évaluation) [*ratio NR/R*] de chacune des municipalités liées.

% richesse : la proportion de la richesse foncière uniformisée d'une municipalité liée par rapport à la richesse foncière uniformisée de l'ensemble de l'agglomération de Québec, exprimée en pourcentage, pour l'exercice qui précède de deux ans l'exercice financier concerné.

Ratio NR/R : le taux moyen des charges fiscales totales *non résidentielles* d'une municipalité liée (taux par tranche de 100 \$ d'évaluation) sur son taux moyen des charges fiscales totales *résidentielles* (taux par tranche de 100 \$ d'évaluation), tels que calculés pour chaque municipalité liée selon l'exemple exposé à la section « Calcul des taux moyens des charges fiscales » de la présente annexe, pour l'exercice qui précède de deux ans l'exercice financier concerné.

VQ : Ville de Québec

VAL : Ville de L'Ancienne-Lorette

VSAD : Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Formule pour le calcul du Coefficient

$$\text{Coefficient} = M - 1$$

Calcul de la moyenne pondérée *M*

Étape 1

Pour chaque municipalité liée, multiplier le *ratio NR/R* par le % *richesse*.

Étape 2

Additionner les trois produits de l'étape 1.

Exemple de calcul du *Coefficient* pour l'exercice financier 2025 (exercice financier concerné)

Calcul de *M*

Étape 1

a. VQ : $(3,6764 \div 1,1717) = 3.1377^1 \times 93.1609 \% = \mathbf{2,9231}$

b. VAL : $(3,3269 \div 1,0906) = 3,0505 \times 2.5479 \% = \mathbf{0.0777}$

c. VSAD : $(3,2184 \div 1,1538) = 2,7894 \times 4.2912 \% = \mathbf{0.1197}$

Étape 2 : $2.9231 + 0.0777 + 0.1197 = \mathbf{3.1205}$

Résultat : $M = \mathbf{3.12}$

Calcul du *Coefficient*

$M (3.12) - 1 = \mathbf{2.12}$

Résultat : *Coefficient* (pour l'exercice financier concerné 2025) = $\mathbf{2.12}$

⁽¹⁾ Exemple de calcul du ratio NR/R exposé à la section « Calcul des taux moyens des charges fiscales » pour l'exercice 2023 de la Ville de Québec uniquement.

CALCUL DES TAUX MOYENS DES CHARGES FISCALES

CALCUL DU TAUX RÉSIDENTIEL (2023)

Le taux résidentiel correspond aux revenus de charges fiscales résidentielles anticipés par rapport à la valeur foncière non uniformisée résidentielle imposable. Le tout est multiplié par 100 pour avoir un taux de charge fiscale par 100 \$ d'évaluation foncière.

Pour la Ville de Québec, le taux est de 1,1717 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière

Revenus de charges fiscales résidentielles anticipés en 2023

- Valeur : 693 855 729 \$
- Source : MAMH, données prévisionnelles des municipalités, année 2023, rapport S63 ([lien](#))
 - 6 logements ou plus – Code 8182 | CPALE01780 → 167 409 551 \$
 - Résidentielles résiduelles – Code 8110 | CPALG01780 → 526 446 178 \$

Valeur foncière non uniformisée résidentielle imposable en 2023 :

- Valeur : 59 219 815 403 \$
- Source : MAMH, Données statistiques sur l'évaluation foncière, Tableaux par municipalité 2023, onglet « 2023 non uniformisées », code 300004 ([lien](#))

Calcul du taux résidentiel (2023)

- Taux résidentiel (Taux R) = $(693\,855\,729\ \$ / 59\,219\,815\,403\ \$) \times 100 = 1,1717\ \$$ par 100\$ d'évaluation

CALCUL DU TAUX NON RÉSIDENTIEL (2023)

Le taux non résidentiel correspond aux revenus de charges fiscales non résidentielles anticipés par rapport à la valeur foncière non uniformisée non résidentielle imposable. Le tout est multiplié par 100 pour avoir un taux de charge fiscale par 100 \$ d'évaluation foncière.

Pour la Ville de Québec, le taux est de 3,6764 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière

Revenus de charges fiscales non résidentielles anticipés en 2023

- Valeur : 522 017 600 \$
- Source : MAMH, données prévisionnelles des municipalités, année 2023, rapport S63 ([lien](#))
 - Immeubles non résidentiels – Code 8143 | CPALA01780 → 522 017 600 \$
 - Immeubles industriels – Code 8414 | CPALB01780 → 0 \$

Valeur foncière non uniformisée non résidentielle imposable en 2023 :

- Valeur : 14 199 048 349 \$
- Source : MAMH, Données statistiques sur l'évaluation foncière, Tableaux par municipalité 2023, onglet « 2023 non uniformisées », ([lien](#)), Somme des catégories suivantes :
 - Catégorie 2-3 Industries manufacturières, code 300202 → 894 157 000 \$
 - Catégorie 4 Transports, comm., services publics, code 300229 → 630 820 108 \$
 - Catégorie 5 Commerciale, code 300256 → 6 692 948 878 \$
 - Catégorie 6 Services, code 300310 → 5 394 114 567 \$
 - Catégorie 7 Culturelle, récréative et de loisirs, code 300346 → 587 007 796 \$

Calcul du taux non résidentiel (2023)

- Taux non résidentiel (Taux NR) = $(522\,017\,600 \$ / 14\,199\,048\,349 \$) \times 100 = 3.6764 \$$ par 100\$ d'évaluation

CALCUL DU RATIO NR/R (2023)

- Ratio = Taux NR / Taux R = $3,6764 \$$ par 100 \$ d'évaluation / $1,1717 \$$ par 100 \$ d'évaluation = 3,1377

ANNEXE

Taux moyens des charges fiscales totales résidentielles et non résidentielles en 2021 à 2023 (taux par tranche de 100 \$ d'évaluation)									
Municipalité	2021			2022			2023		
	R	NR	Ratio NR/R	R	NR	Ratio NR/R	R	NR	Ratio NR/R
Gatineau	1,1988	2,7787	2,32	1,2273	2,8563	2,33	1,2613	3,0348	2,41
Québec	1,1366	3,4632	3,05	1,1473	3,5873	3,13	1,1717	3,6764	3,14
Longueuil	0,9613	2,9757	3,10	0,8259	2,7652	3,35	0,8733	2,7737	3,18
Laval	0,9350	3,0695	3,28	0,7969	2,6624	3,34	0,8342	2,8583	3,43
Montréal	0,7726	3,5631	4,61	0,7831	3,6356	4,64	0,6079	3,1263	5,14
Moyenne*	1,0009	3,1700	3,17	0,9561	3,1014	3,24	0,9497	3,0939	3,26
VAL	1,1159	3,2649	2,93	1,0582	3,0462	2,88	1,0906	3,3269	3,05
SAD	1,2939	3,7269	2,88	1,1729	3,1860	2,72	1,1538	3,2184	2,79